



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/2001/144  
26 mars 2001

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-septième session  
Point 9 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS  
FONDAMENTALES, OÙ QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE

Lettre datée du 26 mars 2001, adressée au Président de la Commission  
des droits de l'homme par le Représentant permanent de l'Arménie  
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

J'ai l'honneur de me référer aux documents E/CN.4/2001/131 du 22 février 2001 et E/CN.4/2001/135 du 2 mars 2001 contenant des déclarations du Ministre azerbaïdjanais des affaires étrangères et du Milli Majlis (Parlement) de la République azerbaïdjanaise.

Ces déclarations, dont les textes ont été distribués au titre du point 9 de l'ordre du jour de la cinquante-septième session de la Commission des droits de l'homme, représentent des tentatives entièrement irresponsables et inacceptables au niveau de l'État ayant pour but de politiser les travaux de la Commission.

Dans ma lettre du 28 décembre 2000, j'ai déjà appelé l'attention de la Commission sur le caractère destructeur de la machine de propagande d'État de la République azerbaïdjanaise qui vise à entraver la Commission dans l'exercice du mandat qui lui a été confié.

En répandant des informations et des scénarios dénués de tout fondement, avec l'aval d'institutions et de ministères gouvernementaux, l'Azerbaïdjan entrave le déroulement de la session annuelle de la Commission et déploie de pitoyables efforts pour déformer la vérité historique des faits qui surviennent dans la région.

La délégation arménienne considère que toutes les observations sur la teneur absurde de ces déclarations sont dénuées de sens et, qui plus est, nuisibles. Elle s'oppose également à la distribution de documents contenant des informations aussi honteusement déformées, créant ainsi des obstacles majeurs à la promotion d'échanges fructueux et du dialogue au sein de la Commission.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document officiel de la cinquante-septième session de la Commission, au titre du point 9 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) **Karen Nazarian**

-----